



HAL
open science

Quand la sociologie du droit s'empare du handicap. Présentation du dossier

Aude Lejeune, Anne Revillard

► To cite this version:

Aude Lejeune, Anne Revillard. Quand la sociologie du droit s'empare du handicap. Présentation du dossier. *Droit et Société: Revue internationale de théorie du droit et de sociologie juridique*, 2023, *Droit et Société*, 113 (1), pp.21-29. 10.3917/drs1.113.0021 . hal-04216694

HAL Id: hal-04216694

<https://hal.univ-lille.fr/hal-04216694v1>

Submitted on 25 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Quand la sociologie du droit s'empare du handicap. Présentation du dossier

Aude Lejeune, Anne Revillard

DANS **DROIT ET SOCIÉTÉ** 2023/1 (N° 113), PAGES 21 À 29
ÉDITIONS **LEXTENSO**

ISSN 0769-3362

DOI 10.3917/drs1.113.0021

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-droit-et-societe-2023-1-page-21.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Lextenso.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Dossier

Droit et handicap

Quand la sociologie du droit s'empare du handicap Présentation du dossier

Aude Lejeune*, Anne Revillard**

* Ceraps (Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales), Université de Lille, 1 place Déliot, 59000 Lille.
<aude.lejeune@univ-lille.fr>
ORCID : 0000-0003-3675-9812.

** Cris (Centre de recherche sur les inégalités sociales), Liepp (Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques), Sciences Po, 27 rue Saint-Guillaume, 75337 Paris. <anne.revillard@sciencespo.fr>

Ce dossier vise à rendre compte de l'essor récent de travaux de sociologie du droit portant sur le handicap. S'inscrivant pour partie dans le prolongement d'autres approches critiques, telles que les *Feminist Legal Studies* et la *Critical Race Theory*, ces travaux interrogent le rôle du droit dans la reproduction ou la transformation des inégalités sociales liées au handicap.

I. L'enjeu social du handicap saisi par les droits

Une telle approche suppose d'envisager le handicap comme une construction sociale productrice d'un système d'inégalités, au même titre que la classe sociale, le genre ou la race. La démarche ne va pas de soi étant donné qu'il s'agit d'un phénomène historiquement considéré comme une caractéristique de l'individu plutôt que comme un enjeu social. Le handicap a ainsi longtemps été envisagé – et il l'est encore très couramment – essentiellement comme une condition médicale (telle que l'incapacité motrice, la cécité, la surdité, la déficience intellectuelle ou la maladie chronique invalidante) caractérisant certains individus, souvent pensée sur le mode de la tragédie, plaçant les personnes concernées dans une situation d'altérité radicale. Depuis les années 1970, des mouvements de personnes handicapées ont contesté cette vision individualisante et médicale, pointant la manière dont le handicap pouvait, à l'inverse, être pensé dans une large mesure comme la résultante de dynamiques sociales.

Selon cette approche qualifiée de « modèle social » du handicap (par distinction avec le précédent « modèle médical »), le handicap vécu par des personnes ayant différents types de limitations fonctionnelles ne résulte pas tant de ces dernières que des obstacles posés par une société peu accessible et discriminante¹. Dans cette optique, c'est l'escalier qui produit le handicap bien plus que la paraplégie. Cette mise en lumière du rôle des obstacles sociaux dans la production des situations de handicap a conduit à l'essor d'un champ de recherche de sciences sociales

1. Michael OLIVER, *The politics of disablement*, Basingstoke : Macmillan, 1990.

spécialisé, les *disability studies*². Elle a parallèlement induit une évolution de la conception du handicap à l'échelle internationale, notamment au niveau de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cette institution promeut actuellement une définition interactive du handicap, analysant celui-ci comme la résultante de la rencontre entre « un problème de santé et des facteurs contextuels (personnels et environnementaux)³ ».

Ce « changement de paradigme⁴ », du modèle médical au modèle social, a connu des déclinaisons variées dans les mobilisations collectives des personnes handicapées dans différents pays. Au Royaume-Uni, l'accent a surtout été placé sur la dénonciation d'inégalités structurelles, dans une optique marxiste, alors qu'aux États-Unis, ces mobilisations se sont inscrites dans le sillage de celles pour les droits des femmes et les droits civiques, reprenant de façon centrale le cadrage en termes de droits. Ces actions collectives ont débouché sur d'importantes réformes juridiques introduisant de nouveaux droits pour les personnes handicapées, avec, notamment, l'adoption de *l'Americans with Disabilities Act* en 1990 aux États-Unis ou la Loi française du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Ces dernières, dans cette optique sociale, sont envisagées comme une catégorie distincte de la population dont la condition justifie la garantie de protections juridiques spécifiques.

II. Quatre axes de recherche au sein du courant *Law and society*

Cet enjeu social du handicap formulé en termes de droits a favorisé son investissement par le courant anglophone *Law and society*⁵. Aux États-Unis, où sont nées les premières enquêtes de sociologie du droit sur le handicap, quatre axes peuvent être distingués, renvoyant aux découpages disciplinaires entre droit, science politique, études des organisations et sociologie. Le premier a été porté par des juristes qui étudient la construction du handicap comme catégorie juridique⁶. Ces chercheurs et chercheuses ont pointé l'existence d'inégalités, entérinées dans le droit, entre personnes valides et personnes en situation de handicap. À l'instar d'autres traditions critiques du droit, ces juristes ont développé un champ de recherche, appelé les *disability legal studies*⁷, qui met en exergue l'invisibilisation et la marginalisation, dans les textes juridiques, des personnes handicapées. Par ailleurs, la reconnaissance progressive des troubles cognitifs et psychiques comme

2. Gary L. ALBECHT, Jean-François RAVAUD et Henri-Jacques STIKER, « L'émergence des *disability studies* : état des lieux et perspectives », *Sciences sociales et santé*, 19 (4), 2001, p. 43-73. DOI : 10.3406/sosan.2001.1535.

3. OMS et Banque mondiale, *Rapport mondial sur le handicap*, Malte : OMS, 2011, p. 5.

4. Gerben DEJONG, « Independent Living: from social movement to analytic paradigm », *Archives of physical medicine and rehabilitation*, 60, 1979, p. 435-46.

5. Katharina HEYER et Sagit MOR, « Special Issue "Disability Legal Studies" », *Law & Society Review*, 53 (4), 2019, p. 948-1091. DOI : 10.1111/lasr.12452.

6. Sagit MOR, « Between Charity, Welfare, and Warfare: A Disability Legal Studies Analysis of Privilege and Neglect in Israeli Disability Policy », *Yale Journal of Law and the Humanities*, 18 (2), 2005, p. 63-136.

7. Arlene KANTER, « The Law: What's Disability Studies Got to Do With It or An Introduction to Disability Legal Studies », *Columbia Human Rights Law Review*, 42 (2), 2011, p. 403-79.

des formes de handicap a conduit les juristes à interroger la définition juridique de la capacité⁸. Plus tard, ces chercheurs et chercheuses ont mis en exergue l'émergence d'un nouveau modèle fondé sur l'égalité de traitement et les droits humains. Alors que les législations antérieures étaient axées sur l'octroi d'allocations sociales et la création d'institutions séparées (ateliers protégés, réadaptation et quotas d'emploi), le nouveau cadre juridique repose sur l'idée que les personnes handicapées devraient avoir droit à une égalité des chances. L'*Americans with Disabilities Act* (ADA) est considéré comme la première législation nationale reflétant cette nouvelle approche antidiscriminatoire⁹. Cette loi a ensuite largement influencé l'évolution du droit de l'Union européenne en matière de handicap¹⁰. À partir du milieu des années 1990, les normes antidiscriminatoires ont gagné en importance pour aboutir en 2000 à l'adoption d'une directive sur l'égalité en matière d'emploi¹¹. Cette dernière impose aux États membres de l'Union européenne d'interdire toute discrimination en matière d'emploi, notamment sur la base du handicap, et d'établir l'obligation pour les employeurs de prévoir des aménagements raisonnables pour répondre aux besoins des travailleurs et travailleuses avec un handicap¹². L'approche antidiscriminatoire a également joué un rôle déterminant dans la rédaction de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, adoptée en 2006.

Un deuxième courant est porté par les politistes qui étudient les mobilisations sociales et politiques qui ont conduit à l'émergence de nouveaux droits à destination des personnes en situation de handicap. Les travaux de Katharina Heyer montrent comment les droits « voyagent » d'un pays à l'autre, notamment car l'*Americans with Disabilities Act* est devenu une source d'inspiration pour les militantes et les élus politiques du monde entier¹³. D'autres auteurs et autrices soulignent le rôle moteur de l'Union européenne dans la diffusion et la promotion d'un modèle du handicap fondé sur un principe de non-discrimination au sein des États

8. Eva KITTAY, « The Ethics of Care, Dependence, and Disability », *Ratio Juris*, 24 (1), 2011, p. 49-58. DOI : 10.1111/j.1467-9337.2010.00473.x.

9. Martha MINOW, *Making all the difference: inclusion, exclusion, and American law*, Ithaca (N.Y.) : Cornell University Press, 1990. DOI : 10.7591/9781501705106.

10. Gerard QUINN et Eilionóir FLYNN. « Transatlantic Borrowings: The Past and Future of EU Non-Discrimination Law and Policy on the Ground of Disability », *American Journal of Comparative Law*, 60 (1), 2012, p. 23- 48. DOI : 10.5131/AJCL.2011.0023.

11. Rune HALVORSEN, Bjørn HVINDEN, Jerome BICKENBACH, Delia FERRI et Ana Marta GUILLÉN RODRIGUEZ (eds.), *The Changing Disability Policy System. Active Citizenship Policy in Europe*, Londres : Routledge, 2017. DOI : 10.4324/9781315623931 ; Lisa WADDINGTON, « Reassessing the Employment of People with Disabilities in Europe%: From Quotas to Anti-discrimination Laws », *Comparative Labour Law Journal*, 18, 1996; p. 62-191 ; Anne WALDSCHMIDT, « Disability Policy of the European Union: The Supranational Level », *European Journal of Disability Research*, 3, 2009, p. 8-23. DOI : 10.1016/j.alter.2008.12.002.

12. Deborah MABBETT, « The Development of Rights-based Social Policy in the European Union: The Example of Disability Rights », *Journal of Common Market Studies*, 43, 2005, p. 97-120. DOI : 10.1111/j.0021-9886.2005.00548.x.

13. Katharina HEYER, *Rights enabled: the disability revolution, from the US, to Germany and Japan, to the United Nations*, Ann Arbor : University of Michigan Press, 2015. DOI : 10.3998/mpub.5946811.

membres¹⁴. Ces enquêtes ont, entre autres, établi que les mobilisations pour faire émerger de nouveaux droits pouvaient se déployer au sein des tribunaux¹⁵. Ainsi, Lisa Vanhala a étudié les différents facteurs qui conduisent les organisations de défense des droits des personnes en situation de handicap à utiliser la stratégie judiciaire¹⁶. Jusqu'aux années 1970, de nombreuses associations étaient dirigées par des membres de la famille de personnes handicapées ou des professionnel·les de la santé qui étaient en grande majorité des personnes valides. À partir de cette date, un tournant est observable. Désormais, un nombre croissant d'associations sont gérées par des personnes elles-mêmes en situation de handicap. Ces dernières ont fortement contribué à remettre en question l'approche médicale traditionnelle du handicap et à favoriser un discours mettant l'accent sur l'égalité, les droits et l'inclusion¹⁷.

Un troisième courant de recherche, prenant appui sur la sociologie des organisations, étudie les modalités d'intégration du droit dans les pratiques et les routines des organisations. Dans le prolongement des travaux néo-institutionnalistes sur la managérialisation et l'endogénéisation du droit¹⁸, Jeb Barnes et Thomas Burke analysent la manière dont les organisations se conforment aux obligations légales contenues dans l'*Americans with Disabilities Act* aux États-Unis, notamment en terme d'accessibilité et de non-discrimination¹⁹.

Un quatrième et dernier courant est celui qui s'appuie sur les travaux socio-anthropologiques sur la conscience du droit (*legal consciousness*)²⁰. Ses auteurs et autrices montrent comment les droits façonnent les expériences et déterminent les conditions matérielles d'existence des personnes en situation de handicap. À partir d'entretiens biographiques, David Engel et Frank Munger ont analysé l'influence de l'*Americans with Disabilities Act* sur l'expérience du handicap. Ces auteurs ont prêté attention aux situations dans lesquelles les personnes handicapées ne contes-

14. R. Daniel KELEMEN, *Eurolegalism: The Transformation of Law and Regulation in the European Union*, Cambridge (US) : Harvard University Press, 2011 ; R. Daniel KELEMEN et Lisa VANHALA, « The shift to the rights model of disability in the EU and Canada », *Regional and Federal Studies*, 20 (1), 2010, p. 1-18. DOI : 10.1080/13597560903174766 ; Thomas F. BURKE, « The European Union and the Diffusion of Disability Rights », in Martin LEVIN et Martin SHAPIRO (eds.), *Translating Policy-Making in an Age of Austerity: Diversity and Drift*, Washington DC : Georgetown University Press, 2004, p. 158-76.

15. Aude LEJEUNE et Julie RINGELHEIM, « The Differential Use of Litigation by NGOs: A Case Study on Anti-discrimination Legal Mobilization in Belgium », *Law & Social Inquiry*, 2022, p. 1-34. DOI : doi.org/10.1017/lisi.2022.54.

16. Lisa VANHALA, *Making Rights a Reality? Disability Rights Activists and Legal Mobilization*, Cambridge (UK) : Cambridge University Press, 2011. DOI : 10.1017/CBO9780511976506.

17. Tom SHAKESPEARE, *Disability Rights and Wrongs*, Londres : Routledge, 2006 ; Lisa VANHALA, « Anti-discrimination policy actors and their use of litigation strategies: the influence of identity politics », *Journal of European Public Policy*, 16 (5), 2009, p. 738-754. DOI : 10.1080/13501760902983473.

18. Lauren EDELMAN, Christopher UGGEN et Howard ERLANGER, « The Endogeneity of Legal Regulation: Grievance Procedures as Rational Myth », *American Journal of Sociology*, 105 (2), 1999, p. 406-454. DOI : 10.1086/210316.

19. Jeb BARNES et Thomas F. BURKE, « Making Way: Legal Mobilization, Organisational Response, and Wheelchair Access », *Law & Society Review*, 46 (1), 2012, p. 167-98. DOI : 10.1111/j.1540-5893.2012.00476.x.

20. Patricia EWICK et Susan SILBEY, *The Common Place of Law: Stories from Everyday Life*, Chicago : University of Chicago Press, 1998. DOI : 10.2307/2655592 ; Susan SILBEY, « After Legal Consciousness », *Droit et Société*, 100 (3), 2018, p. 571-626. DOI : 10.3917/drs1.100.0571.

tent pas et ne mobilisent pas explicitement le droit. Leur enquête établit que le droit produit malgré tout des identités et influence la manière dont les personnes handicapées comprennent leur inclusion dans la société²¹. Ces travaux ont importé dans la recherche socio-juridique l'idée que le handicap est un phénomène culturel, social et politique qui contribue à la production de significations et de représentations collectives²².

Le foisonnement de recherches et leur inscription dans différents courants illustrent la diversité des manières d'investir le handicap dans la recherche en sociologie du droit aux États-Unis. Que ce soit à travers l'étude des mobilisations juridiques, des modalités de mise en œuvre du droit ou de son effectivité souvent fragile, la question du handicap vient renouveler le questionnement fondateur du courant *Law and society* sur la tension entre la portée transformatrice du droit et la reproduction des inégalités à travers le droit.

III. Décentrement géographique et nouvelles questions de recherche

Ce nouveau champ d'étude donne lieu à un nombre croissant d'enquêtes portant sur les droits et le handicap, s'inscrivant à l'intersection entre science juridique et sciences sociales. L'investissement de terrains d'enquêtes jusque-là inexplorés, en France notamment, a contribué à trois déplacements ou décentrement par rapport aux travaux initiés aux États-Unis.

Premièrement, une attention particulière a été accordée aux droits sociaux en matière de handicap. Cette dimension n'est pas absente des publications anglophones, qui portent aussi sur l'accès à l'assistance sociale et sur les institutions chargées de l'attribution des prestations²³, mais la sociologie du droit anglophone a accordé une place moindre aux questionnements relatifs aux droits de redistribution, surtout si l'on compare avec le nombre important de travaux sur l'application du droit antidiscriminatoire²⁴. Dans le monde francophone, les enquêtes ont dès le départ interrogé l'hypothèse d'une relative nouveauté des droits concernant le handicap qui, s'ils se sont affirmés dans le contexte de l'essor du droit antidiscriminatoire, ne s'y limitent pas. Les droits sociaux ont ainsi constitué un geste fondateur de l'État social dans de nombreux pays, invitant à un récit historique plus complexe que ne le suggèrent la dichotomie souvent établie entre « modèle des droits » et « modèle de protection sociale »²⁵. Les enquêtes ont également interrogé les fron-

21. David M. ENGEL et Frank W. MUNGER, *Le Droit à l'inclusion. Droit et identité dans les récits de vie des personnes handicapées aux États-Unis*, Paris : Éditions de l'EHESS, 2017.

22. Erving GOFFMAN, *Stigmates : les usages sociaux des handicaps*, Paris : Éditions de Minuit, 1975 [1963], traduit de l'anglais par Alain Kihm ; Katharina HEYER, « A Disability Lens on Sociolegal Research: Reading Rights of Inclusion from a Disability Studies Perspective », *Law and Social Inquiry*, 32 (1), 2007, p. 261-293. DOI : 10.1111/j.1747-4469.2007.00058.x.

23. Doron DORFMAN, « Re-Claiming Disability: Identity, Procedural Justice, and the Disability Determination Process », *Law & Social Inquiry*, 42 (1), 2017, p. 195-231. DOI : 10.1111/lasi.12176.

24. Sandra LEVITSKY, Rachel KAHN BEST et Jessica GARRICK, « "Legality with a Vengeance": Reclaiming Distribution for Sociolegal Studies », *Law & Society Review*, 52 (3), 2018, p. 709-39. DOI : 10.1111/lasr.12349.

25. Josépha DIRRINGER, « Les aménagements raisonnables à la croisée des chemins », *Les cahiers de la LCD*, 5, 2017, p. 147-61. DOI : 10.3917/clcd.005.0147.

tières entre handicap et autonomie, suite à la promulgation de normes juridiques en matière d'inclusion²⁶.

Deuxièmement, en raison de l'existence de nombreux dispositifs publics de prise en charge du handicap, notamment en France, les auteurs et autrices francophones interrogent, davantage que leurs collègues anglophones, la place des catégories administratives du handicap dans l'action publique²⁷. Comment les individus entrent-ils dans ces catégories administratives ? Quels en sont les effets matériels et symboliques ? Comment résistent-ils à ces catégorisations ? Cette perspective invite à poser la question du recours et du non-recours au droit des personnes en situation de handicap²⁸.

Troisièmement, alors qu'aux États-Unis, les enquêtes ont exploré les usages de l'arène judiciaire par les mouvements sociaux dans le secteur du handicap²⁹, les travaux francophones se sont intéressés à d'autres arènes institutionnelles de production des droits, notamment législative et administrative³⁰ et à d'autres lieux d'expression de la cause du handicap³¹. Cette différence résulte d'un fonctionne-

26. Mathias EL BERHOUMI et Isabelle HACHEZ, « Lorsque l'inclusion se décrète : le Décret de la Commission communautaire française du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 74, 2015, p. 55-89. DOI : 10.3917/riej.074.0055 ; Isabelle HACHEZ et Jogchum VRIELINK, *Les Grands arrêts en matière de handicap*, Bruxelles : Larcier, 2020 ; Nicolas MARQUIS, « Le handicap, révélateur des tensions de l'autonomie », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 74, 2015, p. 109-30. DOI : 10.3917/riej.074.0109.

27. Pierre-Yves BAUDOT, « Le handicap comme catégorie administrative. Instrumentation de l'action publique et délimitation d'une population », *Revue française des affaires sociales*, 4, 2016, p. 63-87. DOI : 10.3917/rfas.164.0063 ; Louis BERTRAND, Vincent CARADEC et Jean-Sébastien EIDELIMAN, « Devenir travailleur handicapé. Enjeux individuels, frontières institutionnelles », *Sociologie*, 5 (2), 2014, p. 121-128. DOI : 10.3917/socio.052.0121.

28. Louis BERTRAND, « Heurs et malheurs de travailleurs handicapés. Sur quelques enjeux des politiques d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés », *Formation emploi*, 154 (2), 2021, p. 17-36. DOI : 10.4000/formationemploi.9229 ; Sophie BOURGAREL, Bénédicte MARABET, Isabelle GÉRARDIN, Lucile AGÉNOR et Marianne SCHMITT, « Le non-recours aux établissements et services médico-sociaux du secteur handicap, témoin d'une inadéquation entre offre et demande », *Revue française des affaires sociales*, 1, 2021, p. 211-33. DOI : 10.3917/rfas.211.0211 ; Aude LEJEUNE, « L'application inégalitaire des droits. Les salarié-es et les aménagements du travail en raison de la santé et du handicap en France », *Sociologie et Sociétés*, 52 (2), 2020, p. 73-97. DOI : 10.7202/1088751ar ; Anne REVILLARD, *Des droits vulnérables. Handicap, action publique et changement social*, Paris : Presses de Sciences Po, 2020. DOI : 10.3917/scpo.revil.2020.01.

29. Aude LEJEUNE, « Legal Mobilization Within the Bureaucracy: Disability Rights and Implementation of Anti-Discrimination Law in Sweden », *Law & Policy*, 39 (3), 2017, p. 237-258. DOI : 10.1111/lapo.12077 ; Lisa VANHALA, *Making Rights a Reality? Disability Rights Activists and Legal Mobilization*, op. cit.

30. Pierre-Yves BAUDOT, « Layering Rights: The Case of Disability Policies in France (2006-2016) », *Social policy and society*, 17 (1), 2018, p. 117-31. DOI : 10.1017/S1474746417000392 ; Pierre-Yves BAUDOT et Anne REVILLARD, « L'autonomie de l'équilibriste. Contribution à une sociologie de la production institutionnelle des droits », *Gouvernement et action publique*, 3 (4), 2014, p. 83-113. DOI : 10.3917/gap.144.0083 ; Anne REVILLARD, « Social Movements and the Politics of Bureaucratic Rights Enforcement: Insights from the Allocation of Disability Rights in France », *Law and Social Inquiry*, 42, 2017, p. 450-478. DOI : 10.1111/lsi.12174 ; Gwenaelle PERRIER, « Mettre l'utilisateur au cœur du dispositif ? Regards croisés sur quatre maisons départementales des personnes handicapées », *terrains & travaux*, 23, 2013, p. 93-112. DOI : 10.3917/tt.023.0093 ; Céline BORELLE, « Qualifier des cas, produire concrètement des droits. Le cas du handicap », in Pierre-Yves BAUDOT et Anne REVILLARD (dir.), *L'État des droits. Politique des droits et pratiques des institutions*, 2015, p. 211-244. DOI : 10.3917/scpo.baudo.2015.01.0211.

31. Pierre-Yves BAUDOT et Emmanuelle FILLION, *Le Handicap, cause politique*, Paris : Presses universitaires de France, 2020.

ment institutionnel où le pouvoir judiciaire joue un rôle beaucoup moins central dans la conduite de l'action publique en France, contrairement aux politiques publiques étatsuniennes qui misent fortement, pour leur mise en œuvre, sur la mobilisation de leurs droits par les citoyens devant les tribunaux³².

Les articles réunis dans ce dossier illustrent trois directions prises par ces travaux francophones sur le handicap et les droits. Une première direction est l'étude de la genèse et de la circulation des normes juridiques. Le handicap apparaît comme un prisme particulièrement fructueux pour étudier la circulation internationale des règles, les mobilisations juridiques et les modalités locales d'appropriation de référentiels juridiques internationaux, notamment à partir du cas de la Convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées (CDPH) de 2006³³. Dans ce dossier, Gildas Brégain apporte une mise en perspective historique de ces réflexions contemporaines sur la circulation des normes, en s'intéressant à un texte onusien de 1975, la Déclaration des droits des personnes handicapées. En se fondant sur des documents officiels des Nations unies ainsi que des archives diplomatiques françaises et de l'Organisation internationale du travail, l'auteur dévoile les arbitrages et compromis politiques ayant permis l'adoption de ce texte, à la fois novateur et en retrait par rapport à certaines revendications associatives de l'époque. Centré quant à lui sur l'adoption de la CDPH en 2006, Benoît Eyraud note l'absence d'implication des associations françaises du secteur du handicap dans les travaux préparatoires, à l'exception des associations ayant une dimension européenne ou internationale, comme le Conseil français des personnes handicapées pour les affaires européennes et internationales (CFHE) ou Handicap International. Il analyse, par ailleurs, la difficile domestication de la Convention et de l'approche du handicap par les droits humains dans le contexte français.

Une deuxième dimension est celle de l'inscription juridique des droits ou, en sens inverse, de la disparition de droits du cadre juridique. Pierre-Yves Baudot analyse ainsi la manière dont meurt un droit, à partir du cas de la loi française Elan de 2018 qui met fin à l'obligation de mise en accessibilité de tout le cadre bâti, fixée par la loi du 11 février 2005. Sa contribution met en lumière l'apport des analyses issues de la sociologie de l'action publique pour la sociologie du droit. Il pointe à cet égard trois conditions ayant favorisé ce recul législatif : le changement de propriété du problème public du ministère chargé du Handicap à celui chargé du Logement, l'effet d'un changement incrémental à partir des négociations précédentes visant à déroger à l'obligation et, au niveau parlementaire, la mise en concurrence du droit à l'accessibilité avec un autre droit, à partir de la notion d'usage.

Une troisième dimension est celle de l'administration et de la réception des droits à l'échelle locale. Aymeric Mongy établit comment, dans la mise en œuvre administrative des politiques du handicap, la notion de droit peut être invoquée à

32. Thomas F. BURKE, *Lawyers, Lawsuits, and Legal Rights. The Battle over Litigation in American Society*, Berkeley : University of California Press, 2002.

33. Lisa VANHALA, « The Diffusion of Disability Rights in Europe », *Human Rights Quarterly*, 37 (4), 2015, p. 831-853 ; Katharina HEYER, *Rights enabled: the disability revolution, from the US, to Germany and Japan, to the United Nations*, *op. cit.*

des fins de rationalisation gestionnaire. L'enquête porte sur l'adoption et la mise en œuvre du droit à une réponse accompagnée pour tous (RAPT), visant à garantir l'accompagnement médico-social adapté à toutes les personnes en ayant besoin, notamment les personnes identifiées comme « sans solution », c'est-à-dire ne disposant pas d'une solution adaptée dans l'offre médico-sociale locale (par exemple, n'ayant pas accès à un institut médico-éducatif). Il apparaît clairement que la soutenabilité du dispositif repose à la fois sur un non-recours massif de la part des familles concernées, et sur son utilisation par les autorités publiques comme un outil de transformation de l'offre et d'accroissement du rendement des établissements et services médico-sociaux. La question du handicap conduit finalement à poser à nouveaux frais la question de l'effectivité des droits et leur réception par les personnes ciblées par les dispositifs publics³⁴. C'est ce à quoi s'intéressent Célia Bouchet et Anne Revillard dans leur article sur le recours à la « reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé » (RQTH). Il s'agit d'un statut administratif donnant accès à la possibilité d'emploi au titre du quota de 6 %, lequel s'impose en France aux entreprises comme aux administrations publiques. Tout en donnant à voir des pratiques différentes selon les types de handicaps, l'enquête montre de façon transversale comment la réception de ce dispositif impose de composer avec ses implications complexes sur le plan des droits : assignation identitaire potentiellement stigmatisante, prérequis à des aménagements raisonnables ou hypothétique levier de discrimination positive. Les droits liés au handicap se trouvent ainsi particulièrement questionnés sous l'angle de la catégorisation qu'ils supposent et des obstacles à leur effectivité.

Ainsi, au-delà des enjeux proprement juridiques, les droits liés au handicap appellent toute une série de questionnements de sciences sociales, qu'il s'agisse d'analyser les mobilisations et compromis politiques à l'origine de nouveaux droits (ou de régressions sur ce plan), les pratiques administratives impliquées dans leur mise en œuvre, ou encore d'interroger leur réception et leur effectivité. Dans le domaine du handicap comme dans d'autres, les usages des droits apparaissent ainsi révélateurs de rapports de pouvoir, de transformation et de recomposition des inégalités.

34. Anne REVILLARD, *Des droits vulnérables. Handicap, action publique et changement social*, Paris : Presses de Sciences Po, 2020. DOI : 10.3917/scpo.revil.2020.01.

■ Les autrices

Aude Lejeune est chargée de recherche en sociologie (HDR) au Centre national de recherche scientifique (CNRS), au sein du Centre d'études et de recherches administratives (Ceraps, université de Lille). Ses recherches portent sur les inégalités d'accès à la justice, le rapport au droit, les professions juridiques et les mobilisations judiciaires, notamment dans les domaines du travail, de la santé et du handicap. Le mémoire original de son HDR, soutenu en 2021 à l'EHESS, s'intitulait *Se défendre. Inégalités d'accès à la justice et conscience du droit des salarié-es du secteur privé*. Ses publications récentes incluent :

- *Droit et inégalités. Approches sociologiques*, Bruxelles : De Boeck, 2022 (avec Camille HERLIN-GIRET) ;
- « Profanes en justice » (coordination du dossier), *Genèses*, 128, 2022 (avec Alexis SPIRE). DOI : 10.3917/gen.128.0003 ;
- « Postface : Handicap et inégalités », *Formation Emploi*, 154, 2021, p. 197-203. DOI : 10.4000/formationemploi.9383 ;
- « Fighting for Sheltered Workshop or for Inclusive Workplaces? Trade Unions Pursuing Disability Rights in Belgium », *Disability & Society*, 38 (2), 2021, p. 228-246. DOI : 10.1080/09687599.2021.1921702.

Anne Revillard est professeure associée en sociologie (HDR) à Sciences Po à Paris, membre du Centre de recherche sur les inégalités sociales (Cris) et directrice du Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (Liepp). Ses recherches portent sur l'articulation entre droit, action publique et transformations contemporaines des systèmes d'inégalités liées au genre et au handicap. Ses publications récentes incluent :

- *Fragile rights: Disability, public policy, and social change*, Bristol : Bristol University Press, 2023 ;
- « The disability employment quota, between social policy and antidiscrimination », *Global Social Policy*, 23 (1), 2022. DOI : 10.1177/14680181221138558 ;
- « Disabled People Working in the Disability Sector: Occupational Segregation or Personal Fulfilment? », *Work, Employment & Society*, 36 (5), 2022, p. 875- 92 ;
- *Portraits de travailleuses handicapées*, Québec : ESBC/Collection Portraits de femmes, 2022 (coord. avec Mathéa BOUDINET) ;
- « Politiques de l'emploi, handicap et genre », *Travail, Genre et Sociétés*, 48 (2), 2022, p. 71- 87 (avec Mathéa BOUDINET). DOI : 10.3917/tgs.048.0071.